Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore 8es

27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

LA MEDIATION

Outil adapté pour aider les maires des communes rurales

Gilles SOUET
Ingénieur d'études sanitaires
Membre du Conseil national du bruit

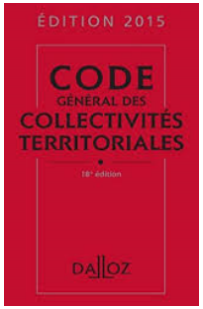

Le maire, acteur principal
dans la lutte contre les bruits de voisinage

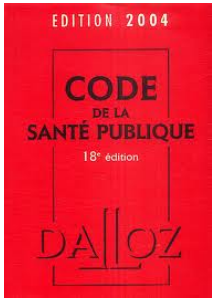

doit garantir la tranquillité publique

peut engendrer indirectement des contentieux

police générale (code général des collectivités territoriales)

police spéciale (code de la santé publique)

équipements communaux (salle polyvalente, …)

documents d 'urbanisme

Des difficultés pour les maires ruraux pour traiter les plaintes…

absence d'agent assermenté pour constater les infractions et de matériel sonométrique pour réaliser le contrôle réglementaire lié à des bruits d'activités

Activité bruyante et commune rurale des contraintes spécifiques …

activités pouvant être bruyantes

bruit de fond peu élevé

niveaux sonores élevés
(équipements fonctionnant la nuit et/ou week-end, activités de loisirs,…)

risque plus important d 'un dépassement de l 'émergence liée au bruit particulier de l 'activité (notamment en période nocturne)

Exemple d'une discothèque dans l 'Indre

plaignant

discothèque

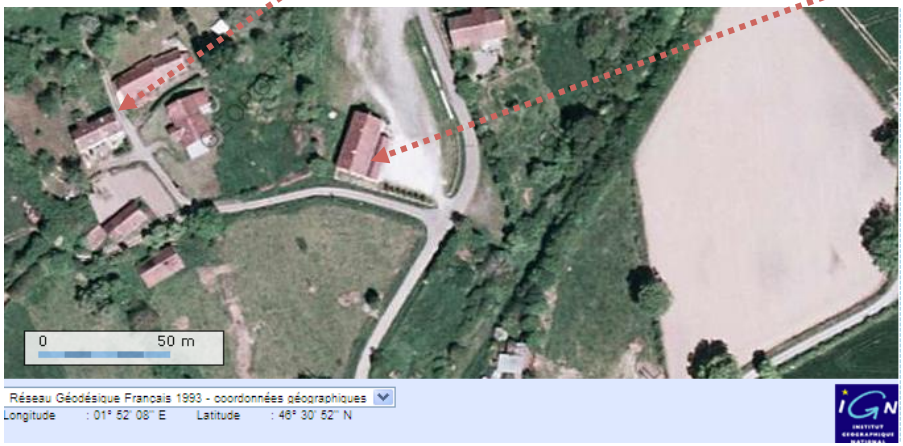

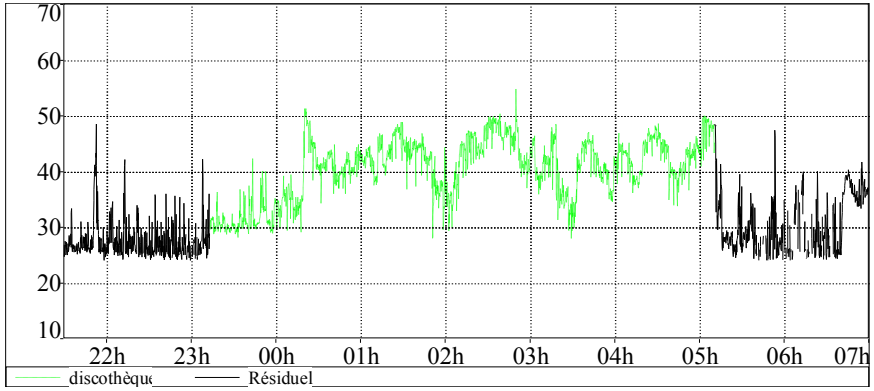

Bruit de fond nocturne de 21 dB(A) et bruit discothèque 43 dB(A)

***soit** 22 dB(A)*

d 'émergence !

La médiation, outil récent pour aider les maires à traiter des plaintes liées à des bruits de voisinage … ?

- Circulaire interministérielle du 7 juin 1989 (accompagnant le décret n° 88-523 du 5 mai 1988) :

*« Chaque fois que cela est possible, …., les solutions doivent être recherchées en premier lieu sur le terrain amiable. Bien évidemment, les maires, s'ils le souhaitent, **peuvent exercer** cette mission »*

- Circulaire interministérielle du 7 avril 1996 (accompagnant le décret n° 95-408 du 18 avril 1995) :

*« Lorsqu'une infraction ne paraît pas clairement caractérisée, des solutions amiables doivent être recherchées. Bien évidemment, les maires **doivent exercer** pleinement cette mission »*

Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS
CidB Centre d'information sur le Bruit
Liberté • Égalité • Fraternité République Française
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS
CidB Centre d'information sur le Bruit
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

En 2002, rapport du Conseil national du bruit

Des solutions
Pour vivre mieux

RAPPORT
du
GROUPE de TRAVAIL
sur les
DIFFICULTES D'APPLICATION
de la
REGLEMENTATION
sur les
BRUITS de VOISINAGE

Janvier 2002

VI.2.1. Le Maire

Dans les petites communes, notamment en milieu rural, les Maires n'apportent pas toujours une réponse satisfaisante aux plaignants par ignorance de la réglementation, faiblesse ou absence de moyens techniques, voire crainte de l'impopularité auprès de certains administrés.

La médiation, qui doit permettre de résoudre ou atténuer les conflits sans avoir recours à des moyens techniques complexes, ni recours aux voies de

RapportRITTER2908.rtf 21/70 18/06/02 18:15

Conseil National du Bruit **Groupe de Travail sur les Bruits de Voisinage**
Pr. RITTER

justice (cf texte de G. SOUET en annexe IV), devrait constituer pour les élus ruraux un instrument d'action privilégié.

PROPOSITION 4 : Faire une campagne d'information auprès des Maires, notamment ceux des petites communes, pour les inciter fortement à faire usage de la médiation, en leur proposant un outil informatique d'assistance. Les Pôles de Compétence devraient pouvoir jouer un rôle d'animation important dans la diffusion de l'information et la motivation des Maires des petites communes.

En 2002, développement de l'application Tempo –

(Traitement Et Méthodologie Par Ordinateur)

DDASS de l'Indre – DRASS du Centre

Les objectifs

- aider les maires
- traiter les plaintes liées aux bruits domestiques
- **privilégier la médiation**
- contribuer à l'évaluation

(Application TEMPO développée sur la base d 'une procédure de traitement de la DDASS de l'Indre certifiée ISO le 26 juin 2002)

En 2003,concrétisation de TEMPO

Diffusion nationale de TEMPO vers les communes dans le cadre de la circulaire ministérielle DGS du 12 juillet 2004

... et gratuit

36 INDRE

En 2001 et 2016, le traitement des plaintes sur le département de l'Indre

le contexte du département
environ 230 000 habitants répartis sur
247 communes

(3/4 des communes dont la population est inférieure
à 1000 habitants)

En 2001 et 2016, deux enquêtes similaires
effectuées
auprès de l'ensemble des maires afin
de visualiser la
méthodologie de traitement des plaintes ***et dont la synthèse est identique***

Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS
CidB

36 INDRE

Enquête effectuée en 2001 en cas de plainte …

Comment intervenez vous au début ?

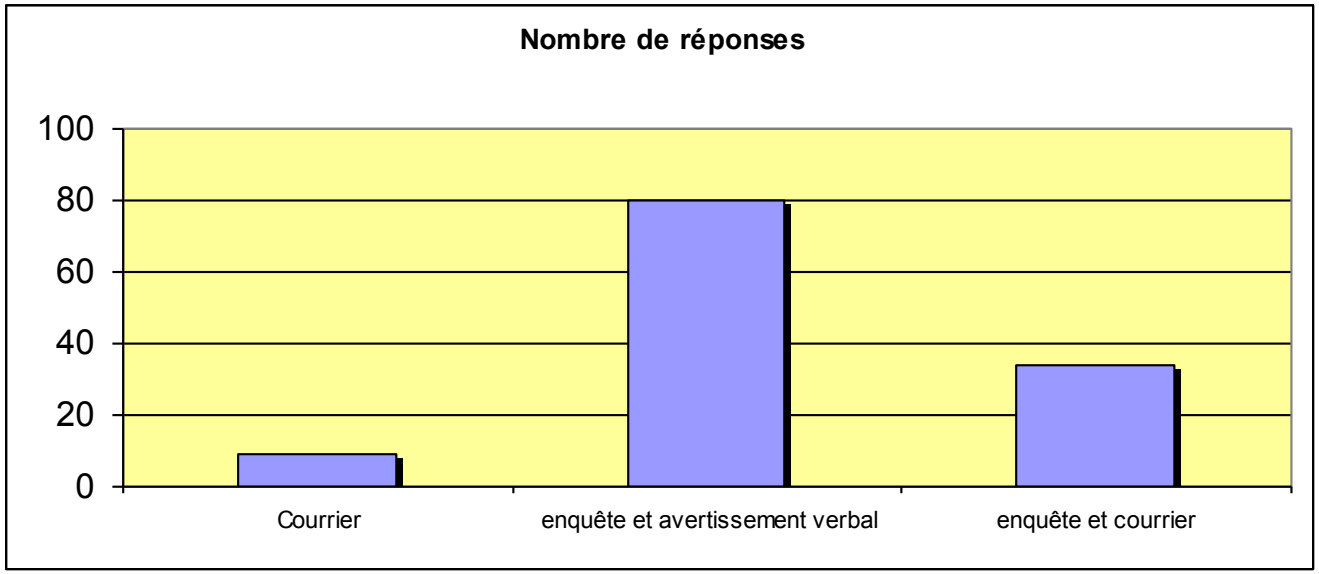

Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS
CidB

36 INDRE

Enquête effectuée en 2001 en cas de plainte …

Etape suivante qui vous semble ensuite la mieux adaptée ?

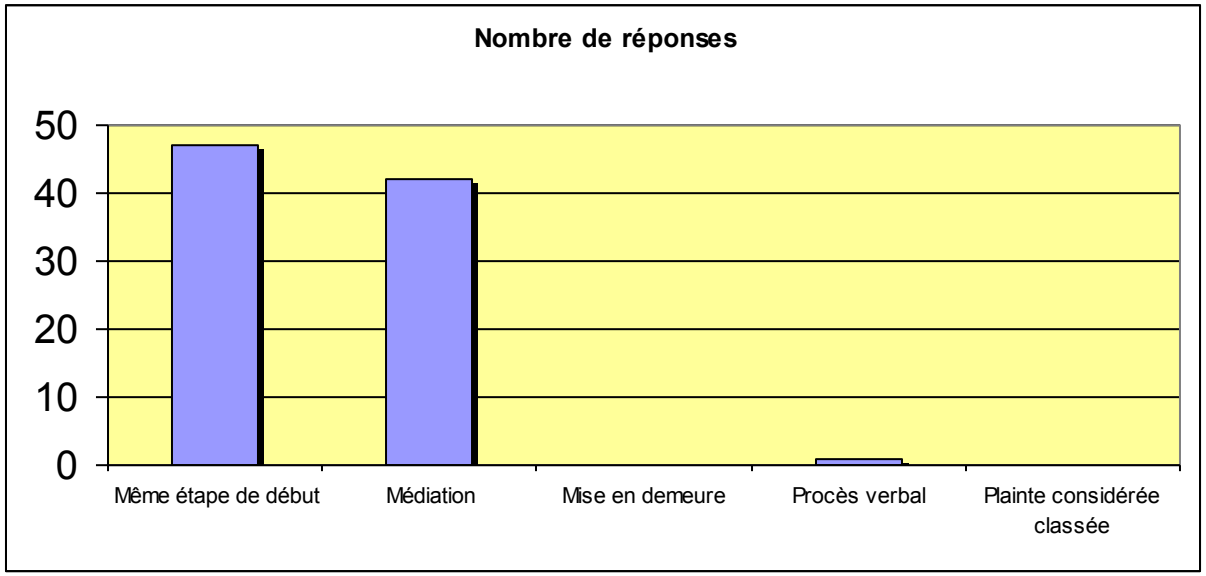

Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS
CidB

36 INDRE

Enquête effectuée en 2016 en cas de plainte …

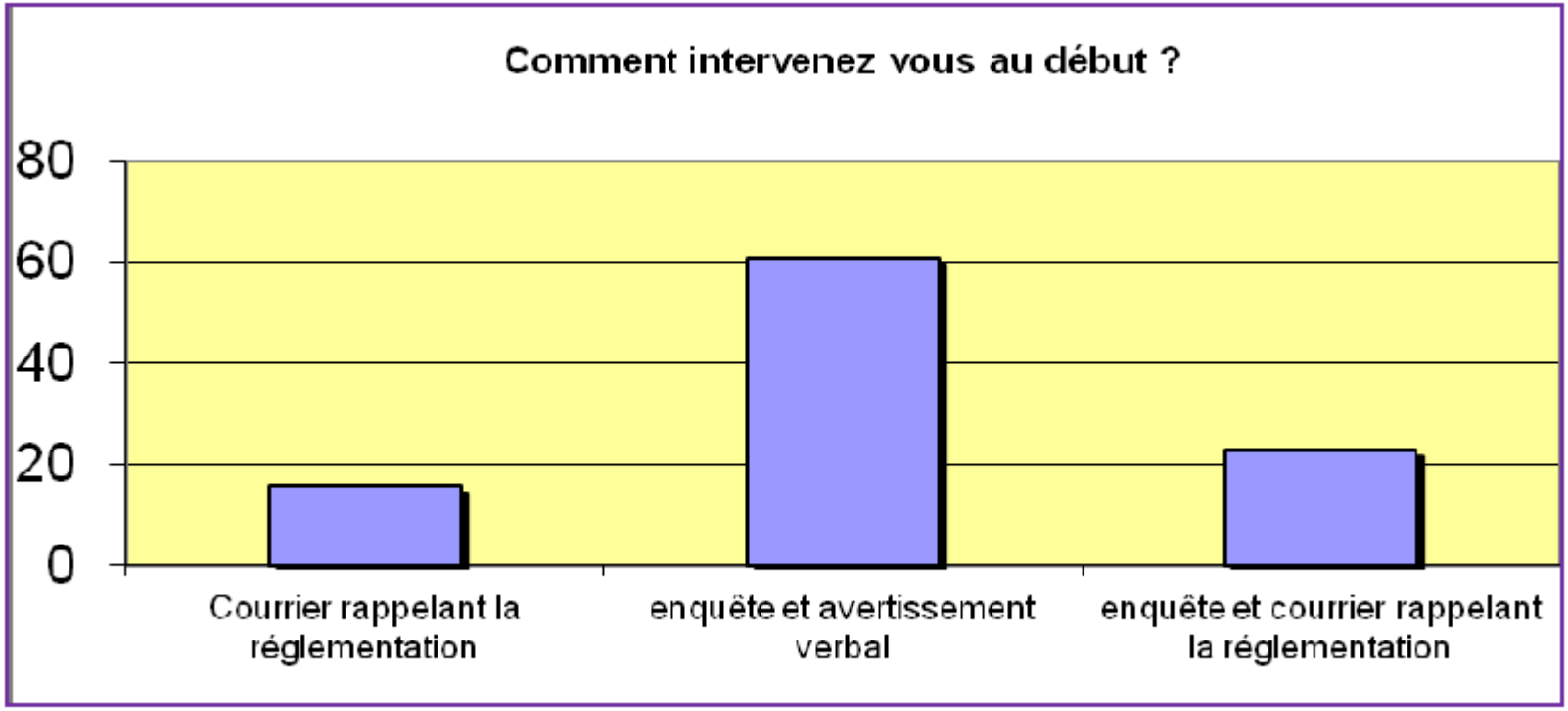

Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS
CidB

36 INDRE

Enquête effectuée en 2016 en cas de plainte …

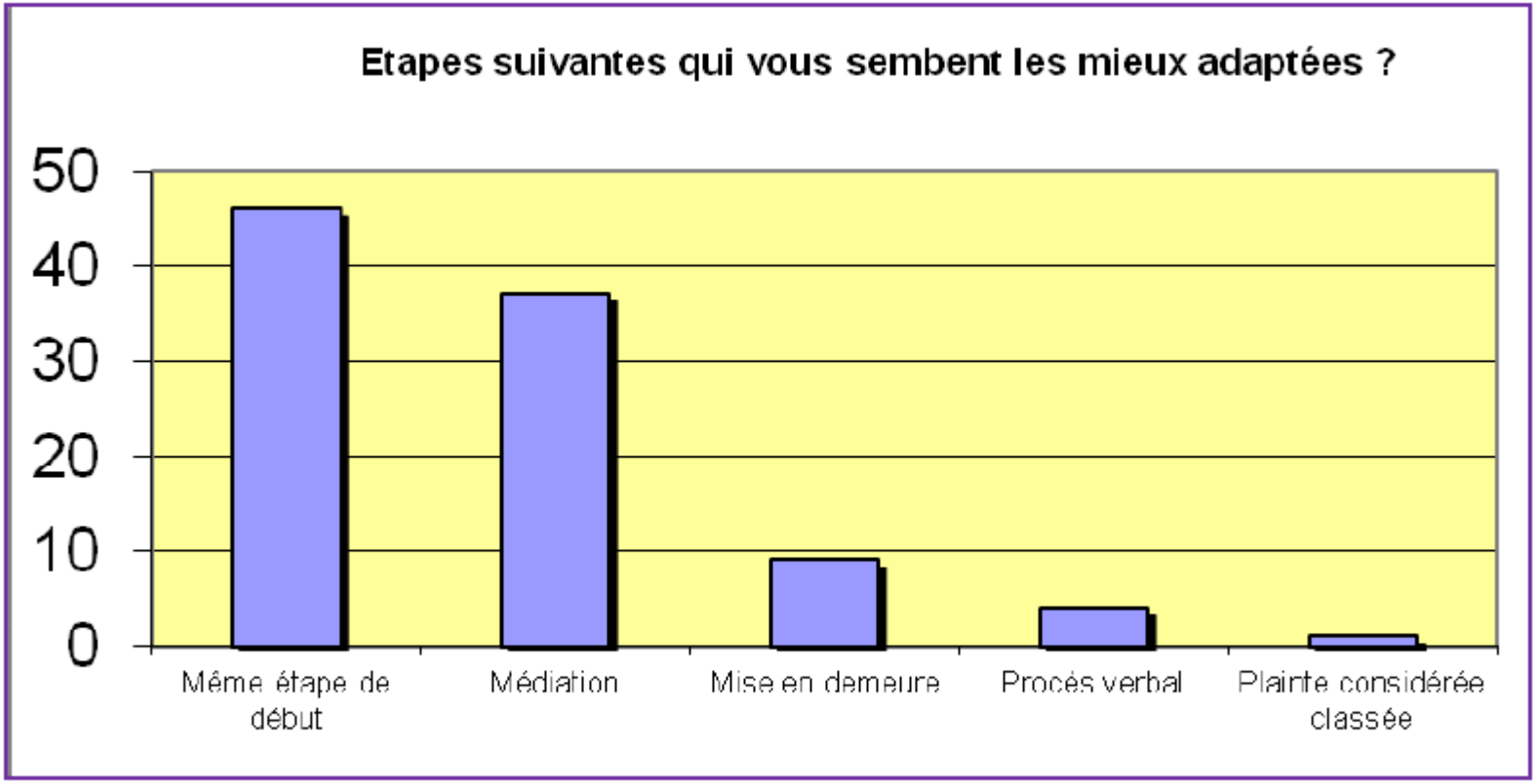

En conclusion …

Pour traiter les plaintes liées à des bruits de voisinage, la médiation est un outil mis à la disposition des maires depuis de nombreuses années, cet outil trouvant sa juste place pour aider les maires des communes rurales

Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS
CidB Centre d'information sur le Bruit
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter :

Agence régionale de santé Centre – Val de Loire

Délégation départementale de l 'Indre
CS 30 587 – 36019 Châteauroux cedex
Gilles SOUET
Responsable unité Espace clos – Environnement extérieur
Ingénieur d 'études sanitaires
☎ : 02.38.77.34.05 – 🖷 : 02.54.27.56.44
💻 : gilles.souet@ars.sante.fr